



anses

COCCIDIOSE DE LA CHEVRETTE

DESCRIPTION ET IMPORTANCE

La coccidiose est une maladie parasitaire intestinale due à des protozoaires du genre *Eimeria* qui colonisent différentes parties du tube digestif des chevrettes. L'infection par les coccidies concerne la totalité des troupeaux et la coccidiose maladie est très prévalente dans les élevages chez les chevrettes de moins de 6 mois. Elle est à l'origine de défauts de croissance, de diarrhée voire de mortalité et a donc un impact majeur sur la santé et le bien-être des chevrettes et sur les performances économiques des élevages et de la filière.

A l'heure actuelle, un traitement systématique de prévention est généralement recommandé lors des périodes à risque, par exemple autour du sevrage. Cependant, le règlement européen du médicament vétérinaire entré en vigueur en 2022 remet en question ce traitement systématique en limitant l'utilisation préventive des antimicrobiens dont font partie les anti-coccidiens.

CONTEXTE

La coccidiose concerne potentiellement tous les élevages.

La transmission des oocystes de coccidies se fait par l'environnement, les principaux facteurs de risque de la maladie sont en lien avec l'hygiène des locaux d'élevage : densité d'élevage des jeunes élevée, environnement favorable à la survie des oocystes (chaud et humide), peu ou pas de nettoyage et désinfection (survie des oocystes supérieure à 1 an). Des facteurs de risque liés aux animaux et aux pratiques d'élevage peuvent aussi être identifiés : animaux naïfs, stress liés au sevrage, aux réallotements, aux déplacements, maladies intercurrentes.

La disponibilité en médicaments anti-coccidiens est faible. Les seuls médicaments avec autorisation de mise sur le marché (AMM) chez les caprins sont des antibiotiques de la famille des sulfamides. Les anti-coccidiens de la famille des triazines (diclazruil, toltrazuril) sont les plus utilisés chez la chevre, alors qu'ils ne disposent pas d'AMM dans l'espèce caprine. Ils sont utilisés par voie orale, avec une posologie adaptée à la chevre définie par le vétérinaire.

Un nouveau règlement européen du médicament vétérinaire est entré en vigueur en 2022. Les anti-coccidiens y sont regroupés avec les antibiotiques sous le terme d'anti-microbiens, ce qui génère des restrictions quant à leur utilisation. En particulier, leur utilisation préventive doit devenir exceptionnelle et réservée à certaines circonstances.

La prévalence élevée, des facteurs de risque fréquents en élevage et la faible disponibilité en anti-coccidiens associée à des restrictions d'utilisation font de la coccidiose une maladie difficile à prévenir et à gérer en élevage caprin.

LA MALADIE

Dix espèces d'*Eimeria* ont été décrites chez les caprins. Les espèces du genre *Eimeria* possèdent une spécificité stricte, c'est-à-dire que les espèces caprines n'infectent pas d'autres hôtes et qu'à l'inverse, les coccidies des autres espèces n'infectent pas les caprins. La pathogénicité est variable d'une espèce à l'autre, *E. ninakohlyakimovae* et *E. caprina* sont les plus pathogènes.

Les animaux de tous âges sont infectés par les coccidies mais la prévalence et le niveau d'infection sont plus élevés chez les chevrettes de moins de 6 mois. De fait, l'expression clinique se produit seulement chez ces animaux. Cette expression clinique est très variable, allant de retards de croissance (se traduisant par exemple par une hétérogénéité du lot) à de la mortalité brutale sans signe annonciateur.

Le diagnostic de la maladie est difficile. Il est basé sur un dénombrement des oocystes dans les matières fécales associé à une identification des espèces présentes. Cette identification, bien que complexe à réaliser car basée sur des éléments morphologiques, est indispensable compte-tenu des différences de pathogénicité entre espèces. Le diagnostic doit être réalisé sur plusieurs animaux d'un même lot, avec des prélèvements sur des animaux présentant des signes cliniques et d'autres non, pour tenir compte de la variabilité inter-individuelle de l'infection.





AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

14 rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex
www.anses.fr – @Anses_fr

Connaître, évaluer, protéger